



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
Service Environnement**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Projet d'arrêté préfectoral
portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016 portant application des dispositions du titre
III du livre IV du code de l'environnement**

**plan d'eau de Quessy
commune de TERGNIER
parcelle cadastrée section 630 AI n° 068 (ex AI 368)**

En application du principe de participation du public défini à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 1 février 2021 au 2 mars 2021**.

A cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation :


- sera publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres> ;
- sera mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Consultation du public - Exercice de la pêche
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 2 mars 2021.

LAON, le **22 JAN. 2021**
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Grégory COURBATIEU

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Eric VANGHELUWEN
Tél. : 03 23 24 65 06
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr / eric.vangheluwen@aisne.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires / Service Environnement

1/1

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne: www.aisne.gouv.fr